

## REGLEMENT ENDURO 2017

La Commission Sportive Régionale ENDURO est chargée de :

- Élaborer les règlements des championnats de Ligue, de la Coupe de Ligue d'Enduro et de les faire appliquer,
- définir le calendrier annuel des manifestations (dans et hors Ligue) accueillant les épreuves de championnat,
- établir les classements annuels par championnat et les homologuer,
- recueillir et traiter les réclamations portant sur ces classements,
- sélectionner les pilotes pouvant participer aux courses nationales par équipe (Coupe de France d'Enduro et Endurance TT)
- mettre en place toute action éducative sportive, d'entraînement de stage pour promouvoir la discipline et participer aux repérages des pilotes susceptibles d'intégrer la filière nationale de détection,

### **Article 1: Calendrier**

Tous les clubs affiliés à la FFM peuvent prétendre organiser une épreuve de championnat. Il convient d'en faire la demande avant le 1er novembre de l'année 2017 pour le championnat 2018.

Les épreuves retenues pour le championnat 2017 se dérouleront aux dates et sur les sites suivants:

30/04/17	<b>SAINT JEAN D'ANGELY (17) : (Poitou Charentes)</b> Club : MC ANGERIEN <b>Moto Club Angérien</b> B.P. 85 17416 Saint-Jean d'Angély Cedex Engagement à télécharger sur le site ( <a href="http://www.motoclub-angerien.com">www.motoclub-angerien.com</a> ) et envoyer par courrier.
08/05/17	<b>SALIES de BEARN (64) : GENERATION DEUX ROUES</b> Club : MC Génération 2 Roues Salies de Béarn (64) Collard 06 08 06 43 19 generationdeuxroues@gmail.com
11/06/17	<b>PEYREHORADE (40) :</b> Club : US CAUNEILLE Moto Verte Mr CASTERAA David maison Alaska CAUNEILLE 40300 PEYREHORADE 06 61 30 83 38David.casteraa@gmail.com
18/06/17	<b>MONTAGNAC d'AUBEROUCHE (24) :</b> Club : PAYS d'ANS MOTO SPORT LOISIRS Mr FEVRIER Jean Jacques Landrevie 24640 LE CHANGE 05 53 35 22 77 jacques.fevrier254@orange.fr
02/07/17	<b>MONEIN (64) :</b> Club : ASM PAU Moto Verte 14 Avenue de Saragosse 64000 PAU BRETAGNE Bruno 05 59 68 66 65 bruno.bretagne@sfr.fr
24/09/17	<b>CANCON (47) :</b> Club : MC ROUBIGOU Mr PASTOR Michel Granger 47150 SAVIGNAC Sur LEYZE 05 53 36 31 47 michel.pastor593@orange.fr

Nota: Représentant des pilotes au sein de la Commission enduro Mr : « ROUYET Willy »

### **Article 2: Titres et récompenses**

Les titres de champion seront décernés à l'issue du championnat aux vainqueurs des classements par classe et au scratch dans les catégories « Ligue 1 », « Ligue 2 », « Ligue 3 » et « Ligue 4 ».

#### Ligue 1 Classes distinguées :

**E1 ; E2 ; E3 ; Junior\* (moins de 23 ans** au 1er janvier de l'année en cours) ; **Vétéran\*** (37 ans au 1er janvier de l'année en cours) (pas de super vétérans en ligue 1)

#### Ligue 2 Classes distinguées

**E1 ; E2 ; E3 ; Junior\* (moins de 23 ans** au 1er janvier de l'année en cours) ; **Vétéran\***(37 ans au 1er janvier de l'année en cours) ; **Super vétéran\*** (45 ans au 1er janvier de l'année en cours)

#### Ligue 3 Classes distinguées

**Open** toutes cylindrées confondues (E1, E2 et E3) ; **Junior\* (moins de 23 ans** au 1er janvier de l'année en cours) ; **Vétéran\*** (37 ans au 1er janvier de l'année en cours) et **Super vétéran\*** (45 ans au 1er janvier de l'année en cours)

#### Ligue 4 Classes distinguées :

**Féminine et 50 cc** (moins de 19 ans au 1er janvier de l'année en cours pour les 50) regroupés en ligue 4 [n° 501 à 599] : départ distinct entre Ligue 2 et INITIATION, classement séparé sur le tour 1 et temps de course des INITIATION.

Les féminines et les 50cc pourront participer au championnat avec une licence à l'année ou une licence une

manifestation.

**\*Junior ; Vétéran et Super vétéran :** Les pilotes (Condition: une moyenne de 3 pilotes à chaque épreuve) devront choisir entre la classe Junior / Vétéran / Super vétéran OU une classe de cylindrée (E1,E2 ,E3). Ils ne pourront pas cumuler les classements.

Détail des classes

**E1 :** de 100cc à 125cc 2T et de 175cc à 250cc 4T

**E2 :** de 126cc à 250cc 2T et de 260cc à 450cc 4T

**E3 :** de 260cc à 500cc 2T et de 475cc à 650cc 4T

Un trophée sera décerné au meilleur club de la ligue. Ce trophée sera remis en jeu l'année suivante. Les points de ce Championnat seront le résultat de la somme des points attribués aux quatre pilotes (2 en Ligue 1 et 2 en Ligue 2), de chaque club, ayant réalisé les meilleurs temps sur chaque épreuve. Les points retenus pour ce calcul seront ceux acquis dans la catégorie scratch.

### **Article 3: Classement**

Le **classement de l'épreuve** se fait par addition des temps de spéciales et des pénalités horaires et diverses (1 seconde = 1 point). Le pilote ayant le moins de point dans sa catégorie est classé premier.

Le championnat de Ligue est réservé aux licenciés NCO ou équivalent ne figurant sur la liste Notoriété Elite Enduro et de Trial Expert).

Le championnat de Ligue 4 réservé aux féminines et 50 cc,

Détail des groupes :

**Ligue 1 :** Pilotes figurant sur la liste reprise en annexe 1 plus les 5 premiers pilotes au scratch de Ligue 2 2016 (hors vétérans) ainsi que tous les volontaires **[n° 1 à 99]**.

**Ligue 2 :** Pilotes licenciés NCO **[n° 100 à 299]**.

**Ligue 3 :** Pilotes débutants ou dilettantes licenciés NCO ou 1 manifestation **[n° 300 à 499] bénéficiant d'un parcours présentant moins de difficultés que les catégories Ligue 1 et 2.**

**Ligue 4:** Féminines et 50 cc titulaires d'une licence à l'année ou une épreuve; **[n° 501 à 599] Départ distinct entre ligue 2 et Ligue 3.**

### **Classement du championnat :**

Par catégorie (scratch) et classe les points seront attribués de la manière suivante :

20-17-15-13-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1. De la 15<sup>ème</sup> à la dernière place, chaque concurrent marquera 1 point.

Le moins bon résultat de chaque pilote sera décomptés (formule N-1).

Si pour quelque raison que ce soit, le nombre d'épreuve chutait à 5 (ou moins), tous les résultats seraient alors pris en compte.

Les pilotes absents, pour cause de championnat de France en concurrence de date avec le championnat de Ligue, se verront suite à leur demande attribuer la moyenne de leurs points du championnat de ligue (à l'issue de la dernière épreuve, nombre de points divisé par nombre d'épreuves courues).

### **Article 4: Accueil administratif**

Il a lieu le matin de l'épreuve (sauf clause caractéristique du règlement particulier)

Documents à présenter : Confirmation d'engagement, permis de conduire [CASM et BSR pour les 50cc], carte grise du motocycle, licence, attestation d'assurance.

### **Article 5: Engagements sur internet et droits**

Les pilotes s'engageront directement auprès des moto clubs organisateurs à l'adresse suivante :

<http://www.tiptiptop.top/>

Les **droits** d'engagement sont fixés à :

**Engagements à l'année (et possibilité du choix d'un numéro à l'année à partir du n°10 (n° 1 à 9 réservés), voir article 3 pour les tranches par catégorie)**

**55 €** pour les Ligue 1 **[n° 1 à 99]**, Ligue 2 **[n° 100 à 299]**

**45€** pour les Ligue 3 [n° 300 à 499]

**25€** pour les Ligue 4 [n° 501 à 599] et les 14-17 ans (moins de 18 ans au 1er janvier de l'année en cours)

Les pilotes s'engageront directement auprès des moto clubs organisateurs à l'adresse suivante :

Les engagements à l'année seront ouverts du 28 janvier au 01 Avril inclus ; le numéro sera validé par l'inscription à toutes les épreuves.

**Engagements épreuve par épreuve :**

**60€** pour les Ligue 1 et Ligue 2

**50€** pour les Ligue 3

**30 €** pour les Ligue 4 et les 14-17 ans (moins de 18 ans au 1er janvier de l'année en cours)

Les engagements épreuve par épreuve seront ouverts à partir du 02 avril et seront clos 3 jours avant l'épreuve.

**Tarification valable seulement pour les épreuves organisées en Aquitaine, pour les autres se reporter à l'article 1.**

**dans le cas d'utilisation, par l'organisateur, d'un système de classement par transpondeur chèque de caution de 200€ à prévoir, ainsi que la location matériel: 2€ )**

**Article 6: Motocycles**

Les motocycles devront être rigoureusement conformes aux prescriptions du code de la route et ceux qui ne répondent pas aux normes requises seront refusés.

Nota: pour tous points non abordés dans cet article se reporter aux règles techniques de sécurité de la discipline.

**ATTENTION:**

La couleur des plaques de course doit être conforme à la réglementation de la ligue dans laquelle se déroule l'épreuve.

Pour l'Aquitaine, il est obligatoire de présenter les plaques numérotées (hauteur mini des numéros : 70 mm) de la façon suivante:

**Ligue 1:** Plaques jaunes - N° noirs (exceptionnellement les pilotes Elite peuvent conserver leur couleur de plaque du championnat de France)

**Ligue 2:** Plaques vertes- N° blancs

**Ligue 3 et Ligue 4:** Plaques noires- N° blancs

Pour toutes les catégories les motocycles devront obligatoirement être équipés de pneus homologués pour la route (référence DOT ou E), à l'avant comme à l'arrière (pneus homologués pour rouler sur la voie publique ET profondeur du profil maximum 13 mm)

**Article 7: Vérifications techniques (motocycle et équipement du pilote)**

Après l'accueil administratif les pilotes doivent présenter :

- leur machine dûment homologuée, dans un parfait état de propreté, au contrôle technique, les anciennes marques étant effacées.

Garde boue arrière plat style cross interdits. Protège chaîne en sortie de boîte efficace et guide chaîne couvrant l'espace entre le brin de chaîne inférieur et la couronne, coupe circuit en état de fonctionnement et protection de barre ou de pontets de guidon obligatoires.

- Leur équipement de protection :

**Casque** (Normes pour les casques en 2017) : Le pilote devra présenter un casque homologué suivant les normes européennes (E) en bon état (ne présentant pas de trace de choc).

Le numéro d'homologation doit toujours commencer par 05. Sous le numéro d'homologation figure le numéro de série du casque cousu sur la jugulaire ou la garniture du casque.

**Protection dorsale et pectorale:** Le port d'une protection dorsale et pectorale est obligatoire pour la pratique de l'enduro. Norme CE (et/ou label FFM) : EN 14021, EN 1621 (figure sur une *étiquette cousue sur l'équipement*).

Les tear-off sont interdits.

**Article 8: Contrôle sono métrique**

**Niveau sonore** : Durant les vérifications techniques la mesure du niveau sonore de la machine se fera à l'aide d'un sonomètre suivant la norme « 2 mètres max » reprise sur le site de la FFM (rubrique Règles Techniques de Sécurité Enduro) .

Pendant la manifestation un contrôle pourra être effectué. Si durant celui ci la machine excède de plus de 2 db le maximum autorisé, le pilote sera pénalisé de 60 secondes la première fois et sera disqualifié de la journée la seconde fois.

#### **Article 9: Contrôle technique**

Les éléments suivants font l'objet d'un contrôle: coupe contact, papillon des gaz, échappement, niveau sonore, guidon et sa protection, leviers, repose pieds, garde boue, pneumatiques, éclairage, béquille.

Certaines pièces ne peuvent être changées et seront marquées par touches de peinture avec numéro inscrit à l'intérieur : Cadre, roues, moteur, échappement (silencieux et pot).

L'éclairage avant et arrière devra fonctionner simultanément à l'aide de l'énergie fournie par le moteur.

Toute machine jugée non conforme lors du contrôle de ces éléments sera refusée au départ.

#### **Article 10: Parc fermé**

A l'issue du contrôle technique la machine sera laissée en parc fermé (toutes interventions interdites).

Tout mouvement du motocycle dans le parc fermé devra impérativement être effectué moteur arrêté.

Quinze minutes avant l'heure de départ, le pilote pourra récupérer son motocycle pour se diriger vers le parc de travail et la ligne de départ.

#### **Article 11: Réparations**

Elles sont autorisées au parc de travail et aux emplacements prévus aux contrôles horaires entre les drapeaux blancs et jaunes. Mais à partir du moment où le pilote transporte sur lui ou sur sa machine les pièces de rechange, il peut réparer n'importe où sur l'itinéraire.

#### **Article 12: Ravitaillement en carburant**

Le ravitaillement en carburant est autorisé au parc de travail et aux CH entre les drapeaux blancs et jaunes **soit avant le pointage au CH**. Il devra être effectué moteur arrêté. Aucun carburant ne peut être transporté par le pilote ou sur sa moto autrement que dans le réservoir.

Afin d'éviter de dégrader les sols, Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental, qui devra être constitué d'une semelle imperméable et textile absorbant dont les dimensions minimum sont 2000x1000 cm.

#### **Article 13: Aides extérieures**

Autorisée au parc de travail et aux CH entre les drapeaux blancs et jaunes (l'aide extérieure c'est l'accomplissement par toute personne autre que le pilote ou un officiel dans l'exercice de ses fonctions de toute action entraînant un contact avec la moto).

#### **Article 14: Départ**

Les pilotes devront se présenter à l'heure exacte prévue par l'organisateur. Les départs s'échelonnent toutes les minutes par tranche de 3 pilotes (nombre pouvant varier suivant les épreuves). Ils se dérouleront **impérativement phare allumé**. Dans la minute qui suit le signal de départ le coureur doit mettre son moteur en marche sur la ligne de départ et franchir, sous l'impulsion du moteur, une ligne fictive située à 20 mètres de la ligne de départ.

#### **Article 15: Signalisation**

Compte tenu que l'épreuve se déroule sur des chemins ouverts à la circulation, les concurrents doivent impérativement respecter les signalisations du code de la route et celles mises en place par l'organisateur. Il est interdit de quitter l'itinéraire indiqué pour quelque raison que ce soit autre que l'abandon.

Signification des drapeaux:

**Sur un CH :**

Drapeaux **jaunes**: Placés 20m avant la table de contrôle ils indiquent la fin de la zone d'assistance. Ayant passé ces drapeaux avec sa machine le pilote doit obligatoirement pointer.

Drapeaux **blancs**: Placés 200m avant la table de contrôle, ils indiquent le début de la zone de contrôle et d'assistance.

Drapeaux blancs barrés d'une croix noire: symbolise un CH sans assistance.

**Sur un CP :**

Drapeaux **bleus** : Placés 200m avant le poste de contrôle, ils pré annoncent ce contrôle de passage.

**Article 16 : Contrôles horaires**

Chaque organisateur devra prévoir 2 CH au minimum. Les CH dits « serrés » sont interdits si la portion de parcours concernée comprend ou croise une route ouverte à la circulation publique.

La capacité de l'épreuve ne devra pas excéder 7 pilotes au km, les moyennes retenues qui devront varier en fonction de la difficulté de chaque tronçon ne devront jamais excéder 50km /h.

Dès l'instant où le pilote, avec sa moto, aura franchi le drapeau jaune, il devra faire pointer son carton, l'arrêt au niveau de la table de contrôle est obligatoire.

Néanmoins le pilote est autorisé à aller se renseigner à pied auprès des personnes effectuant le pointage (par horodatrice ou autre moyen.) « L'heure de pointage retenue est l'heure de passage lorsque la roue avant de la moto du concurrent franchit la ligne entre les deux drapeaux jaunes ».

Rappel : Le pilote est seul responsable de son pointage. Aucune réclamation concernant l'action d'un commissaire ayant fait tel ou tel acte ne sera retenue.

**Article 17 : Contrôles de passage**

Placés sur l'itinéraire pour vérifier que les concurrents empruntent correctement le parcours, ils seront signalés par des drapeaux bleus placés 200 m avant le poste de contrôle. Le pointage aux CP sera réalisé directement sur le carton de contrôle remis aux concurrents, l'arrêt est obligatoire.

**Sanction : Ne pas marquer l'arrêt au contrôle = 1 minute de pénalité.**

**Article 18 : Cartons de contrôles**

Il sera remis à chaque concurrent un carton unique servant à noter l'heure de passage aux CH ainsi qu'à recevoir les poinçons des CP. Il incombe au pilote de le faire viser à tous les contrôles et de le remettre à celui de l'arrivée en s'assurant que chaque timbrage est bien imprimé (CH) et que chaque poinçon est bien découpé (CP).

**Sanction : Perte du carton de contrôle = 10 secondes de pénalité.**

**Article 19 : Calcul des pénalités horaires**

Chaque minute d'avance ou de retard sur le temps idéal sera sanctionnée de 60 secondes de pénalité. Toute avance ou retard enregistré à un CH entraîne l'ajustement de l'heure idéale de pointage aux CH suivants, de sorte que le temps de parcours alloué pour chaque tronçon ne subisse aucune modification.

**L'heure timbrée devient l'heure de départ du CH suivant ; LE RETARD N'EST PAS RATTRAPABLE.**

**Article 20 : Spéciales**

Par spéciale, on entend une épreuve chronométrée sur une partie du parcours de liaison fermée à la circulation.

On distingue 2 sortes de spéciales :

la spéciale banderolée (cross test), départ-arrivée côte à côte.

La spéciale en ligne (enduro test).

Le choix est laissé libre à l'organisateur. Dans la mesure du possible, on trouvera au minimum 2 spéciales par tour.

Le choix de chronométrer la spéciale en ligne dès le 1<sup>er</sup> tour est laissé à l'appréciation de la direction de course officiant sur l'épreuve, elle sera systématiquement chronométrée dès le 1<sup>er</sup> tour dans tous les cas pour les féminines et les 50 cc ou si un seul tour est prévu. Les spéciales ne pourront en aucun cas être secrètes.

**Article 21 : Dernier contrôle horaire**

Au dernier contrôle horaire, avant de rentrer sa moto au fermé, chaque concurrent peut pointer en avance, sans pour cela encourir de pénalités. Aussitôt après avoir rendu son carton de contrôle et satisfait au contrôle technique, **il doit pousser son motocycle au parc fermé moteur à l'arrêt.**

**Article 22 : Fin de course et remise des prix**

La course est terminée après l'arrivée du dernier concurrent ou sa mise hors course éventuelle. Des marshalls (pilotes désignés par l'organisateur) fermeront la course afin de s'en assurer.

Le concurrent pourra retirer sa moto une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent de sa catégorie, sur présentation de la carte grise.

La fin de course devra, dans la mesure du possible, être programmée aux alentours de 16h30 (dernier ligue 1) pour permettre une remise des prix aux alentours de 17h30.

### **Article 23 : Réclamations**

Toute réclamation doit être formulée par écrit et signée, se référer à un seul objet et être remise entre les mains du directeur de course accompagnée d'un chèque de caution de 76 €. Concernant les résultats elle peut être déposée dans les 30 minutes suivant l'affichage de ceux-ci.

Nota: la commission enduro n'a pas de pouvoir sportif et ne peut pas modifier les résultats d'une épreuve, seul le jury de l'épreuve en a le pouvoir (ex: suite à une réclamation).

### **Article 24 : Officiels**

Un délégué est désigné par la commission Enduro pour chaque épreuve en Aquitaine.

L'organisateur devra prévoir sur son épreuve : 1 directeur de course, 1 jury composé d'1 arbitre, 1 commissaire technique et des commissaires de piste.

### **Article 25 : Changement de catégorie**

Pour la saison 2017 ;

Les pilotes figurant sur la liste reprise en annexe 1 ne peuvent redescendre en catégorie Ligue 2.

Les 5 premiers du classement scratch Ligue 2 du championnat 2016 (sauf vétéran et super vétéran) montent automatiquement en catégorie Ligue 1. Il s'agit de : DEBILLE Jérémy ; BARDOU Vincent ; TORTOSA Arnaud ; LAUILHE REMI ; DELBOSCQ Franck.

**Toutefois ces pilotes pourront rester en Ligue 2 mais se verront déclassés en fin de championnat 2017 (sauf vétéran et super vétéran).**

### **Article 26 : Règles environnementales :**

Ces règles doivent être prises en compte par les concurrents et par les organisateurs.

Il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental, qui devra être constitué d'une semelle imperméable et textile absorbant dont les dimensions minimum sont 2000x1000 cm.

**Il est interdit de jeter les écrans jetables pour lunettes dans la nature (matériau non biodégradable).**

Il faut :

Etre attentif au niveau sonore des machines et de la sonorisation (orienter les hauts parleurs vers le public et non vers les riverains).

Prévoir dans le parc assistance et aux abords des containers, poubelles et sacs à ordures en nombre suffisant des toilettes pour les participants et le public.

Sur les CH et les départs des secteurs chronométrés, prendre toutes dispositions pour préserver l'environnement, les cultures, empêcher le stationnement sur les bas côtés des routes (prévoir parking), installer des sacs poubelles.

Enlever dès la fin de l'épreuve toute la signalétique qui aurait été posée sur les itinéraires et les accès aux sites.

### **Article 27 : Sanctions**

Voir règlement (article correspondant) championnats de France.

#### **Départ :**

Non démarrage dans la minute et franchissement de la zone des 20 mètres sous l'impulsion du moteur : 10 secondes

Non fonctionnement de la lumière au départ: remise en état pour pouvoir prendre le départ; la non réparation entraîne la disqualification.

#### **Contrôles :**

Retard égal ou supérieur à 30 minutes (1 heure pour les féminines et les 50 cc) à un CH : .....**mise hors course.**

Manquer un CP : .....30 minutes

Ne pas se faire pointer à un CH : .....Disqualification.

Se faire pointer à un CP sans marquer l'arrêt : 1 minute

Perte de carton : .... 10 secondes.

#### **Spéciales :**

Couper volontairement le balisage : ...30 minutes

Ne pas reprendre la piste à l'endroit où l'on est sorti :....1 minute.

**Ravitaillement:**

Effectué en dehors des zones autorisées (CH entre drapeaux blancs et jaunes).....30 minutes

**Respect environnemental et comportemental:**

Non utilisation du tapis environnemental:....1 minute

Abandon d'écran jetable dans la nature: 1 minute

Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur l'épreuve avant, pendant et après la course.

Pour tout point non évoqué dans le présent article se reporter aux règlements du championnat de France.

**ANNEXE 1 : Liste des pilotes aquitains inscrits sur la liste de notoriété ligue 1.**

Cette liste est composée des pilotes ayant marqué des points les deux années précédentes dans les classements par cylindrée (minimum 15 pts et 2 résultats) et des 5 premiers du scratch Ligue 2 2016 (sauf vétéran et Super Vétéran).

Les **9 (neuf)** premiers pilotes du scratch Ligue 1 2016 bénéficient du numéro à l'année correspondant à leur classement, sur les épreuves organisées en Aquitaine. Ce privilège ne dispense pas les pilotes de s'inscrire à l'avance sur les épreuves (toute demande tardive pouvant entraîner un refus d'engagement de la part de l'organisateur si la date de clôture des inscriptions était atteinte (en principe 8 jours avant celle-ci) ou la capacité de l'épreuve dépassée).

NB: les vétérans et super vétérans peuvent descendre (ou rester) en ligue 2 même s'ils figurent sur la liste de notoriété.

ENDURO LISTE NOTORIETE 2017					
n°	Nom	n°	Nom	n°	Nom
	ALVES Alexandre		DEBILLE Jérémy**		
	BARDOU Vincent**	3	DECLOCHEZ Eddy		
	BOISSERIE Stephane		DELBOSCQ Franck**		MERLANDE Dominique
	BOISSERIE Ulrich		DUCHENE Stephane		MINONDO Julien
	BORIE Lionel*		ECHEVESTE Peio		NUQUES Serge
	BUFFARD Yannick		FEYEUX Vincent		PEDERENCINO Xavier
4	CHAUMEIL Guillaume		GARRIGUES Benoit	1	ROUYET Willy
	COCHETEUX Cyrille		GENDRON Florent	8	SICOULY Loic*
2	COUTURIER Paul	9	HASCOET Edouard	7	SORHOUEZ Anthony
6	DABZAC Jeremy	5	LABAT Yannick		TEULADE mathieu
	DAVID Fabien		LAUILHE REMI**		TEULADE Thibault
	DAVID Thibault		LOSSON Justin*		TORTOSA Arnaud**

\* 5 premiers scratch Ligue 2 / 2015

\*\* 5 premiers scratch Ligue 2 / 2016

